



Comité
de prospective
de la CRE

ÉCLAIRER
L'AVENIR

Dossier de presse
8 octobre 2019

Restitution du rapport sur
les nouvelles dynamiques
locales du système
énergétique



Table des matières

Table des matières	3
Le Comité de prospective de la CRE : Éclairer l'avenir.....	4
Une décentralisation de la transition énergétique	5
La péréquation tarifaire : un modèle français robuste	6
Des exemples régionaux et européens.....	7
Jean-François CARENCO « <i>Innovation, solidarité, transition, territorialisation</i> »	8
Interview de Carole DELGA	9



Le Comité de prospective de la CRE : Éclairer l'avenir

Espace de réflexion, d'échanges et de partage d'informations, le Comité de prospective de la CRE rassemble les acteurs majeurs du monde industriel, économique et universitaire pour réfléchir ensemble aux transformations du secteur de l'énergie dans le contexte obligatoire de lutte contre le changement climatique.

Créé en 2017, son ambition est d'éclairer les acteurs de l'énergie et, au-delà, les responsables politiques et économiques.

Sous l'impulsion de Jean-François CARENCO, Président de la CRE, une communauté de travail s'est ainsi créée pour plancher sur l'avenir à 10, 20, 30 ans de notre système énergétique.

Trois groupes de travail ont été ainsi constitués :

- Le premier traite du mix énergétique, il est présidé par Olivier APPERT, membre de l'Académie des technologies et par Philippe MAUGUIN, Président directeur-général de l'INRA.
- Les travaux du second groupe de travail portent sur l'évolution des réseaux et du système énergétique à l'horizon 2030. Il est présidé par Frédéric GONAND, Professeur d'économie à l'Université Paris-Dauphine et par Bernard BOUCAULT, Préfet de région honoraire.
- Enfin, le troisième groupe se consacre aux consommateurs, il est présidé par Cécile MAISONNEUVE, Présidente de la fabrique de la cité et par Fabien CHONÉ, ancien co-fondateur de Direct Énergie.

En 2018, la saison 1 du Comité de prospective de la Commission de régulation de l'énergie s'est consacrée à trois thèmes : la mobilité décarbonnée, la révolution du stockage et l'adaptation du consommateur d'énergie aux données numériques.

En novembre dernier s'est ouverte la saison 2 avec pour fil rouge la décentralisation et l'implication locale dans la transition énergétique.

Trois rapports sont programmés, sur :

- le verdissement du gaz et ses usages ;
- les nouvelles dynamiques locales du système énergétique ;
- donner un sens aux données du consommateur.

Le 8 octobre, le Comité de prospective de la CRE restitue les travaux du groupe sur l'évolution des réseaux et du système énergétique à l'horizon 2030. Il présente son rapport sur les nouvelles dynamiques locales pour la transition énergétique, l'effet du rôle des acteurs locaux sur les modèles d'organisation et de coopération des territoires.



Une décentralisation de la transition énergétique

Une décentralisation croissante des productions d'énergies renouvelables et une transition énergétique à l'échelle des collectivités territoriales

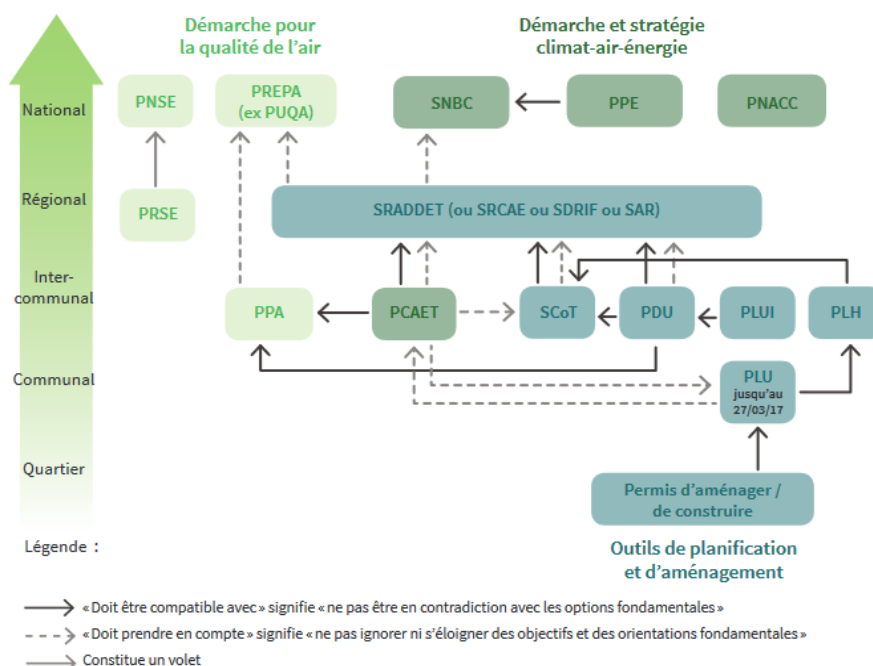
Le développement des énergies renouvelables (EnR) reconfigure le tissu énergétique unidirectionnel français. La multiplication d'unités de production de faibles puissances greffées directement au réseau de distribution questionne la gouvernance technique, économique et politique de notre système.

Les collectivités territoriales se sont emparées de la question de la transition énergétique et de nombreuses initiatives (expérimentation, démonstrateurs, etc.) ont été menées localement. Toutefois, la mobilisation n'a pas été la même sur l'ensemble des territoires. Les réglementations nationales ont été nécessaires pour créer un cadre d'action commun prompt à la prise en charge de cette question et à l'innovation.

Se pose aujourd'hui la question du choix du maillage territorial optimal pour la gouvernance énergétique et la détention de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE).

À date, la décentralisation énergétique est inachevée. Elle doit lier les objectifs nationaux (programmation pluriannuelle de l'énergie – PPE) avec les actions locales (Plan, climat, air, énergie territoire – PCAET – et schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – SRADDET).

Millefeuille de la planification énergétique en France



Source : ADEME, « PCAET : comprendre, construire et mettre en œuvre » (2016)



La péréquation tarifaire : un modèle français robuste

La **péréquation tarifaire nationale** est une des caractéristiques principales du système énergétique français centralisé. Elle repose sur les principes de solidarité et d'égalité, se portant garante d'un tarif d'acheminement identique sur tout le territoire.

Les territoires disposent aujourd'hui d'une part d'autonomie dans le choix de leur production et de leur consommation en énergie. Cette autonomie n'implique ni autarcie, ni autosuffisance. Le réseau national conserve une fonction assurantielle au niveau local. Il est le garant de l'intégration des EnR. Et le gage de la solidarité nationale.

Par sa plasticité le modèle historique français peut s'adapter sans remettre en cause les objectifs de service public de la politique énergétique, tels qu'ils sont énoncés dans le code de l'énergie, à savoir « *garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources* ».

Un modèle français qui peut s'adapter grâce à l'innovation

- L'intégration des énergies renouvelables vient poser la question de la flexibilité du réseau dont les flux sont désormais bidirectionnels (injection et soutirage), ainsi que celle du stockage des énergies.
- L'autoconsommation individuelle ou collective est également un des enjeux de cette décentralisation. Elle ne peut s'effectuer hors du réseau national qui en assure le fonctionnement.
- L'innovation pour la transition énergétique nécessite que les collectivités puissent avoir accès aux données de leur territoire.



Des exemples régionaux et européens

Éléments de la gouvernance territoriale énergétique des métropoles de Bordeaux, Nantes et Paris inscrites dans leurs PCAET.

- **Bordeaux**, ambitionne de devenir une **métropole à énergie positive** d'ici 2050 et de porter son mix énergétique à au moins 80 % d'énergies renouvelables. Son programme joue sur la mise en place de synergies entre les acteurs du territoire. La métropole a noué des partenariats pour disposer des données territoriales nécessaires au diagnostic et à la planification de son plan.

Trois leviers d'actions ont été identifiés : la réduction des consommations (rénovations énergétique), l'augmentation des productions (centrales solaires, réseaux de chaleur) et l'importation d'énergies vertes.

- **Nantes Métropole** a construit une partie de son PCAET à la suite d'une concertation publique. En associant les citoyens, elle a permis de faire émerger des initiatives énergétiques financées par des budgets participatifs. La Métropole a aussi mis à disposition de ses habitants une plateforme numérique pour faciliter leur engagement pour l'autoconsommation photovoltaïque.

Une grande partie de sa transition est orientée sur l'exploitation de ses réseaux de chaleur par un raccordement systématique des logements sociaux.

- La **ville de Paris** souhaite s'inscrire dans une neutralité carbone et une consommation à 100 % d'origine renouvelable d'ici 2050. Elle a entamé une démarche d'optimisation de son éclairage public pour réduire de 50 % ce poste de consommation. L'expérience a déjà été menée rue de Rivoli et a permis une économie de 84 % et une amélioration de la qualité de l'éclairage.

Un partenariat urbain/rural/périurbain est au cœur de sa stratégie 100 % renouvelable. 80 % de sa production renouvelable serait importé des territoires voisins dont elle finance les installations de méthanisation et de biomasse. Une gouvernance énergétique intra-territoriale voit le jour en comptant sur un réseau ouvert solidaire.

La transition énergétique ne conduit pas automatiquement à une autonomie accrue pour les territoires

En **Allemagne**, le développement massif des énergies intermittentes a rendu les Länder dépendants les uns des autres et soumis à davantage de régulation fédérale. La transition énergétique a induit des transits physiques sur les réseaux des pays voisins.

Les **interconnexions européennes** sont au cœur des enjeux pour la transition énergétique. Elles instaurent des mécanismes de coopération et de sécurité entre les États membres et élargissent la gouvernance de leurs systèmes.



Jean-François CARENCO « *Innovation, solidarité, transition, territorialisation* »

(Extraits du discours de Jean-François CARENCO au congrès de la FNCCR, le 2 octobre 2019)

« La forte évolution du secteur de l'énergie, sous l'absolue nécessité de la transition énergétique et de la révolution numérique, nécessite un engagement collectif et fort.

La République française n'est pas un concept abstrait, mais une réalisation concrète de chaque instant, promesse de solidarité, de cohésion et d'un mode de vie digne. Être ensemble, être toutes et tous membres de la chose publique, ce n'est pas dépendre des modes, des saisons ou des influences, pour bénéficier d'un service public et de toutes les formes disponibles de production énergétique, mais s'organiser pour que partout en France, les habitants de notre pays bénéficient des innovations et des excellences françaises, de manière égale et solidaire.

Le développement des productions énergétiques intermittentes, certaines tentations contemporaines contraires à l'esprit de solidarité ne doivent pas nous conduire à remettre en cause les solidarités territoriales, la péréquation tarifaire, le droit à un prix de l'énergie modéré et unique partout en France. Il faut y prendre garde car les légitimes intérêts pour les nouvelles possibilités d'autoconsommation peuvent aboutir au meilleur (un engagement du consommateur à la lutte pour le climat) mais aussi au pire (construire son île en abandonnant les solidarités). Mais il ne faut éluder aucune des transformations possibles en fonction des innovations technologiques et des impératifs de notre politique environnementale. Nous devons écouter les attentes sociétales concernant notre avenir énergétique et réfléchir ensemble aux diverses pistes pour une pleine intégration de l'articulation entre gestionnaires de réseaux et collectivités locales dans la modernité.

En effet, la réconciliation de l'énergie et du climat est réclamée par la démocratie, au plus près des villes et des villages. Je suis convaincu que le défi climatique sera réussi par l'association de tous, citoyens et producteurs, gestionnaires de réseaux et édiles locaux, dont l'ardeur à bien faire, la finesse d'analyse et la volonté ne manquent guère. Car, c'est aux élus locaux, avec le Gouvernement et le Parlement, au premier rang, de décider et de choisir. Mais, c'est aux territoires et aux gestionnaires de réseaux, qu'il revient d'innover, d'inventer l'avenir pour relever ces défis.

Les autorités concédantes sont un acteur fondamental du paysage énergétique français. Vous avez toute votre part à jouer dans ce collectif, notamment grâce à votre agilité et proximité, qui vous permettent d'être des véritables territoires d'innovation.

Je voulais vous dire que la CRE est engagée avec vous dans l'aventure vers le monde de demain. Elle ne craint pas le changement, elle veut l'accompagner, vous aider à l'anticiper, préparer le monde de demain, et favoriser l'innovation ».



Interview de Carole DELGA

(Extrait du rapport annuel 2018 de la CRE)

De plus en plus d'acteurs locaux, à toutes les mailles, s'impliquent directement dans la transition énergétique. Quel regard posez-vous sur la multiplication de ces initiatives locales ?

La Région, en sa qualité de chef de file, accompagne les territoires et citoyens, pour les rendre acteurs de la transition énergétique. Devenir la première région à énergie positive est plus qu'une ambition, c'est un projet pour notre Région, afin d'améliorer la qualité de vie, créer de l'activité et de l'emploi, et donner toute sa place à l'initiative citoyenne.

Changer les comportements, favoriser la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables, sont au cœur de nos priorités.

Aujourd'hui, plus de 3 000 citoyens sont impliqués dans des projets d'énergies renouvelables soutenus par la Région. De nombreuses collectivités, entreprises, associations agissent pour la transition énergétique, en mettant en place des solutions pour réduire la facture énergétique et développer des énergies renouvelables.

Ces initiatives sont autant de contributions pour une « Région à Énergie Positive », et démontre que chacun peut agir, à son niveau, qu'il soit citoyen, entrepreneur, élu, responsable associatif, ...

Les secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables regorgent de nouvelles filières innovantes et d'emplois non délocalisables. Par des aides directes et par un accompagnement aux formations de ces nouveaux métiers, nous soutenons la création d'emplois pérennes sur l'ensemble de notre territoire.

Agir pour devenir une Région à Énergie Positive, c'est également lutter contre la précarité énergétique, c'est-à-dire permettre aux ménages les plus modestes de réduire leurs factures d'énergie. Œuvrer pour que chacun ait un accès à l'énergie à un coût acceptable, c'est le fondement de notre mobilisation. Agir pour les conditions de vie et le pouvoir d'achat, tel est le sens de nos politiques publiques. L'éco-chèque logement, y contribue directement. Plus de 30 000 ménages ont bénéficié d'un éco-chèque pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie depuis 2016, représentant une aide de 47,5 millions d'euros de la Région.

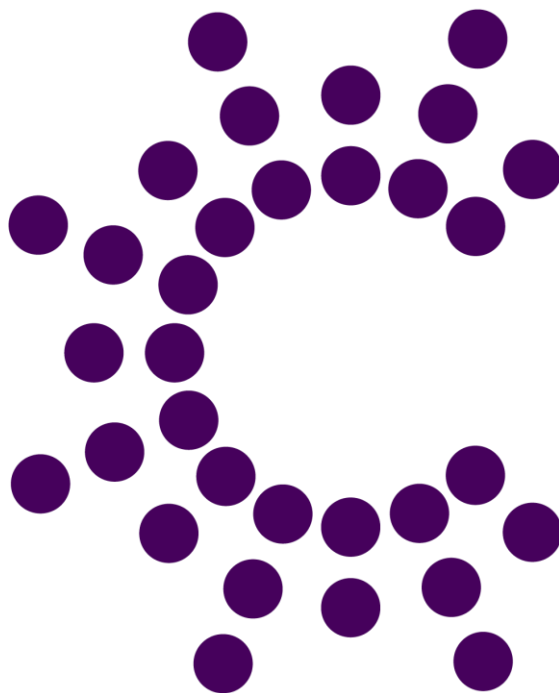
L'Occitanie accueille un grand nombre de démonstrateurs Smart grids, tant en milieu urbain (par exemple Sogrid) que rural (par exemple Smart Occitania). Comment ces démonstrateurs s'inscrivent-ils à long terme dans la stratégie énergétique régionale et quel impact ont-ils sur les territoires ?

La Région est partenaire d'Enedis sur le projet *Smart Occitania*, et je reste très attentive à l'émergence de nouveaux projets pour une gestion intelligente de l'énergie. Ces démonstrateurs présentent une dimension locale permettant aux territoires de se réappropriier le sujet de la gestion de

l'énergie et de s'impliquer concrètement dans la transition énergétique. La gestion intelligente de l'énergie, le stockage et les nouveaux modes de consommation comme l'autoconsommation, figurent au rang des ruptures technologiques de demain, soutenues par la Région dans le cadre de la Stratégie régionale de l'innovation.



Retrouver l'intégralité du rapport d'activité de la CRE sur <https://www.cre.fr/Documents/Publications/Rapports-d-activite/Rapport-d-activite-2018>





**#éclairerlavenir
@CRE_Prospective**

www.eclairerlavenir.fr

Contact presse :

**Anne MONTEIL
anne.monteil@cre.fr – 01 44 50 41 77**